

# La mémoire de l'ABF

par Jacqueline Gascuel

*M'étant plongée dans les archives de l'ABF, à plusieurs reprises, je ferai ici un état des lieux - probablement assez sombre - et m'étendrai un peu plus longuement, avec citations à l'appui, sur une étude de cas où la richesse des documents possédés permet à l'ABF de répondre à un point de l'histoire des bibliothèques, jusque là mal élucidé.*

## ■ Conservation et traitement de notre mémoire associative

L'association repose et a toujours reposé depuis sa fondation, il y a près d'un siècle, sur le bénévolat de ses membres : comment s'étonner dès lors que la constitution de ses archives se soit opérée de façon très anarchique. Chaque président, chaque secrétaire, chaque responsable d'un groupe de travail, d'une section, a stocké ce qui lui paraissait important : la correspondance, bien sûr, les comptes rendus des réunions, mais aussi des coupures de presse, des images et toute une littérature grise... A stocké dans les locaux de l'Association parfois, mais le plus souvent à son propre bureau professionnel. Certains regroupements se sont opérés, par la suite, généralement au moment de la cessation d'un mandat, d'une mutation, d'un départ à la retraite, etc. J'ai bien dit "certains", en effet une partie des archives demeurent toujours dans les établissements où ont exercé des fondateurs comme Charles Sustrac (Sainte-Geneviève), Gabriel Henriot (Forney) et quelques autres ; j'ai bien dit "regroupements" et non tris et classements : beaucoup de choses se trouvent ainsi

en plusieurs exemplaires et dans des dossiers différents.

L'ABF a toujours disposé de moyens plus modestes que ne l'étaient ses ambitions : elle a donc vécu jusqu'en 1991 sous le toit d'établissements qui acceptaient de l'héberger : Sainte-Geneviève déjà nommée, l'Ecole des Chartes, et quelques autres. Et pendant quarante ans à la Bibliothèque nationale où elle a occupé quatre locaux différents, déménageant du 65 rue de Richelieu au 4 rue de Louvois (et réciproquement) à trois reprises. Or tous ces déménagements ne furent pas sans conséquence : chaque fois il fallut dans la hâte trier, éliminer, donner et abandonner. Je suis par curiosité retournée en 1991 à l'appartement que nous occupions dans les années 70 au dernier étage de la rue de Louvois : tout était encore tel que nous l'avions abandonné 15 ans plus tôt : des monceaux de papier épars, notamment dans le local réservé à la section BP. Les pigeons, pénétrant par une fenêtre laissée ouverte dans l'ex-cuisine, avaient établi domicile sur des piles d'enveloppes, de fiches de lecture (œuvre du groupe de Myriem Foncin) : un décor un peu hallucinant... De ce fatras probablement bien inutile - et certainement

aujourd'hui disparu - j'ai tout de même sauvé quelques pièces qui m'ont paru non dénuées d'intérêt,...

Plus préjudiciables encore ont été les dons, bien que les capacités des destinataires aient été le plus souvent longuement étudiées : qui pouvait accepter de gérer, dans l'intérêt de la profession toute entière, les nombreux documents engrangés par l'ABF<sup>(1)</sup> ? Personnellement, mon choix, lors du dernier déménagement, s'est porté sur le CNCBP de Massy - comme l'avait fait l'Inspection générale quelques années plus tôt. Tout ceci est désormais perdu pour les Parisiens... (ou perdu pour tous ? - au mieux, cela fait probablement quelques doublons superflus dans la bonne ville de Villeurbanne...).

Qu'on se rassure cependant : les archives proprement dites (c'est-à-dire les documents produits par l'ABF) ont été mieux traités que la documentation (c'est-à-dire les documents produits par d'autres qui ont à un moment ou à un autre servi à l'information ou à l'action de l'association). La correspondance présente malheureusement le terrible défaut d'être à sens unique : il y a une lettre envoyée par l'ABF, mais on ignore trop souvent à quoi elle fait suite ou quelle réponse lui a été faite.

Tout ceci aboutit à quelques dizaines de mètres linéaires de gros dossiers, correctement étiquetés par dates - mais sans aucun inventaire des contenus. Conservés dans un local insalubre, ils

(1) Il y eut ainsi un don à la BN qui alimenta un bureau de documentation à l'usage des bibliothécaires.

sont, aujourd'hui comme hier, bien peu protégés d'éventuels emprunts - que seul pourrait justifier une restitution rigoureuse - ce qui me semble ne pas toujours avoir été le cas. L'ABF ne possède plus la collection de son *Bulletin*, et les années reliées ont terriblement souffert lors de multiples photocopies (elles étaient interdites par la maison d'en face, la BN).

### ■ Mémoire écrite et mémoire vive

Jusqu'ici je n'ai parlé que de la mémoire écrite, mais il est en chacun de nous une capacité de mémoire, que j'appellerai pour jouer avec les mots "la mémoire vive". Elle permet d'intégrer un certain nombre d'événements vécus et de les relier à leur contexte de façon beaucoup plus rapide (mais diront certains pas toujours fiable) que ne le fait la recherche dans des documents. Pour illustrer le propos je prendrai deux exemples.

On peut lire dans l'*Histoire des bibliothèques françaises*, à propos du Groupe d'études sur la lecture publique qui se réunit de décembre 1966 à février 1967, « un comité interministériel présidé par le président de la République en personne, Georges Pompidou, assisté d'André Malraux... ». Cette phrase sonne bien étrangement pour tous ceux qui ont vécu Mai 1968 - et quel qu'ait été leur engagement personnel et professionnel ! Participants des manifestations étudiantes et ouvrières, participants de la manifestation des Champs-Élysées, comme les nombreux collègues qui ont engrangé, pour le plus grand bénéfice des bibliothèques,

toute la littérature grise de l'époque (souvenez-vous : « la chienlit c'est lui »), tous ceux-là savent qu'au moment de la publication du *Rapport du Groupe d'études* le président de la République, ce n'était pas G. Pompidou, mais un certain De Gaulle, ... et qu'André Malraux fut bien ministre de la Culture, mais de ce De Gaulle et de lui seul !

Mémoire vive aussi, celle de la manifestation qui suivit la décision du 2 juillet 1975 supprimant la Direction des bibliothèques et de la lecture publique - la plus grande manifestation de bibliothécaires de tous les temps, partie de la Bibliothèque nationale, bibliobus en tête<sup>(2)</sup>.... Dès lors comment ne pas bondir quand on lit dans ce même ouvrage, sous la plume d'un éminent universitaire "il faut peut-être voir un symbole dans le fait que la Direction des bibliothèques et de la lecture publique n'ait été rattachée à la culture, que bien après lui [Malraux], avec l'arrivée de Jack Lang<sup>(3)</sup>". Voilà douze années bien allégrement sautées ! Douze années au cours desquelles le bureau de l'ABF entreprit de nombreuses démarches et fut reçu aux cabinets de Michel Guy, de Françoise Giroud, ministres de la Culture, après la disparition de la DBLP...

### ■ Mémoire écrite et omissions

Je ferai à propos de cette manifestation de 1975 une autre remarque : son compte rendu ne figure dans aucune des publications de l'ABF : ni dans le *Bulletin d'informations*, ni dans la *Note d'information* (figurait-il dans les archives de la Section BP ou du Groupe Ile-de-France ?). En effet, pourquoi écrire ce que tout le monde sait ? Ce sur quoi le consensus est total ?

C'est ainsi que les choses importantes disparaissent de la mémoire écrite. J'en donnerai ici deux autres exemples : certains ont pu s'étonner de ne voir l'article de Madeleine Chabrier sur « la Bibliothèque nationale de 1940 à 1944 » ne paraître dans le *Bulletin d'informations* qu'en 1990 (n°148). On a même interprété ce délai comme un acte de censure envers un passé controversé. La réalité est bien plus simple : pourquoi décrire aux membres de l'ABF, ce qu'ils

(2) Ceux de la banlieue parisienne, ceux des BCP étant tenu à un certain devoir de réserve...

(3) p.264, l'auteur continue en parlant du Rapport sur la lecture publique commandé par le Président Georges Pompidou, après le départ de Malraux (sic) !

venaient de vivre ? C'est aux collègues anglais que l'article était destiné et il revenait à l'ASLIB de le publier<sup>(4)</sup>. Une correspondance d'Henri Lemaître à Marthe Chaumié qui se rend en Grande Bretagne pour faire un exposé sur le même thème, vient confirmer cette analyse : le récit de cette période n'apprendrait rien à nos collègues français, affirme-t-il.

Et le silence s'instaure, le mystère. A lire toute la correspondance, tous les comptes rendus des réunions de cette époque, nous nous prenons donc à un certain étonnement : il n'y est jamais question des événements qui bouleversent le monde, comme si l'unique préoccupation de nos prédécesseurs était, déjà et toujours : la formation professionnelle, le statut du personnel, l'organisation du réseau des bibliothèques françaises ! Et puis tout à coup, en marge d'un document évoquant justement l'organisation du réseau centralisé, cette mention manuscrite "Hitler et Mussolini" ! Ouf, nous respirons, ils savaient ! Ils savaient même fort bien, et ils avaient très probablement évoqué, au cours de la réunion, les visées politiques de l'organisation de certains réseaux, comme celui des bibliothèques de Berlin. Mais ce que tous savaient, devenait inutile à écrire. Si ce n'est même dangereux !

## ■ Le consensus bibliothécaire

Comment ne pas être frappé du consensus qui s'exprime au sein de l'association, consensus qui la conduit à être présente aux événements contemporains mais à ne s'y inscrire que par des prises de position exclusivement *bibliothéconomiques*. Ainsi en juin 1944 (entre Débarquement et Libération de Paris), Michel Bourrelier, éditeur et président de la Section de la lecture publique rencontre « un membre d'un groupe de résistance et lui remet... une note sur l'importance de la création au ministère de l'Education nationale d'une Direction des bibliothèques ». Cette note suivra son cours puisque le 2 septembre, M. Bourrelier sera convoqué au ministère où Henri Wallon lui confirmera que le décret est à la signature<sup>(5)</sup>...

De même, la première réunion de l'ABF après la Libération, le 18 novembre

1944, réunit, autour de son président Pierre Lelièvre, et de son secrétaire Paul Poindron, Vercors et Pierre Seghers. Ces derniers font une communication sur l'édition clandestine pendant l'Occupation - cependant que le président de l'ABF réaffirme le but de l'association : « aider, comme un bureau technique, la future direction des bibliothèques et de la lecture publique<sup>(6)</sup> ».

Et si ce consensus rendait notre mémoire, faite de discours communs (de lieux communs) un peu inconsistante ?

## ■ ABF et ADLP

Association des bibliothécaires français/Association pour le développement de la lecture publique. Deux associations rivales - pendant quelques années. Et pourtant beaucoup de personnalités présentes dans les deux, aux postes de responsabilités. Voilà qui m'intriguait depuis fort longtemps, et dont ni les études de Noé Richter, ni l'*Histoire des bibliothèques* ne m'avaient donné la clé : elles analysent les points de divergences, décrivent les démarches entreprises, l'audience, mais sans référence aux rapports qui s'instituent entre elles. Alors que j'y cherchais autre chose, j'ai trouvé dans les archives de l'ABF le scénario de cette histoire, qui dura cinq ans - et que je vous livre ici.

### Premier tableau (création)

**29 Mars 1936** : Assemblée générale de l'ABF. Sont présents (mais sans exercer aucun mandat au sein de l'association) tous ceux qui formeront le noyau de l'ADLP : Julien Cain, Georges Collon (BM de Tours), Eric et Georgette de Grolier, Marguerite Gruny, Henri Vendel ... les questions en débats sont probablement assez loin de leurs préoccupations (le catalogue collectif allemand) ou fortement teintées de corporatisme (défense du statut du personnel des BU)<sup>(7)</sup>.

**12 mai 1936** : Georgette de Grolier qui dirige la *Revue du Livre et des bibliothèques* (organe du Bureau bibliographique de France et de l'Association des anciens élèves de l'École des bibliothécaires, avant de devenir celui de l'ADLP) écrit à Amédée Britsch, président de l'ABF, et lui transmet un texte émanant d'un certain nombre de membres de

l'association. Ceux-ci souhaitent que se créent au sein de l'association des groupes spécialisés « qui pourraient mener plus activement la propagande si nécessaire en faveur des différentes sortes de bibliothèques, et enfin se tenir mieux en contact avec les milieux qui ont avec les bibliothécaires certains intérêts communs (architectes, éducateurs)... ». G. de Grolier espérait qu'on se prononcerait à la réunion du 15 mai... mais son vœu reste sans écho.

La démarche est alors soutenue par E. Coyecque puis par Julien Cain. A. Britsch répond à ce dernier le **1<sup>er</sup> juillet**. Il lui exprime ses réticences et reporte à octobre la rencontre proposée par J. Cain. Il ajoute « bien entendu ces libres groupes qui mêleraient les catégories professionnelles n'auraient d'autonomie que dans leurs réunions et leurs discussions ; toutes leurs décisions devraient être soumises d'abord au Comité puis à l'Assemblée générale de l'ABF dont il importe plus que jamais de maintenir l'unité corporative ». Dès lors les jeux sont faits.

**Mi-juillet** : c'est dans le bureau de Léo Lagrange, Sous-secrétaire d'Etat aux Loisirs que naît officiellement l'ADLP, sous la présidence d'honneur de Julien Cain. Edouard Dolléans<sup>(8)</sup>, en deviendra président et Georgette de Grolier secrétaire. En août elle dépose ses statuts.

**Octobre-novembre** : Henri Vendel et A. Boutillier du Retail confirment à l'ABF le caractère définitif de la création de la nouvelle association, soulignent son audience dans les milieux les plus divers et formulent le vœu d'une collaboration active entre les deux associations, s'exprimant notamment par une présence réciproque dans les organes de direction. Malgré une acceptation de principe, l'ABF tente un ultime effort pour faire rentrer l'ADLP en son sein. A. Britsch écrit à E. Coyecque « Le procès-verbal de notre séance du 30 octobre vous a sans doute apporté un écho de la surprise, des protestations et de la défiance qu'a éveillées parmi nous la naissance presque illégitime de l'Association pour le développement de la lecture publique... », puis il lui confie la mission de rencontrer Mme de Grolier et de lui faire savoir que l'ABF est toute prête à constituer une section spéciale de la lecture publique, dont pour-

(4) En 1990, cet article pouvait intéresser tous les jeunes collègues qui n'avaient pas vécu l'Occupation.

(5) La DBLP proprement dite succédera au Service national des bibliothèques en d'août 1945, un an plus tard.

(6) Le *Parisien Libéré* se fait l'écho de cette réunion, le 19 novembre 1944.

(7) Cf. *Chronique*, 1936.

(8) E. Dolléans était universitaire, historien du mouvement ouvrier, chef de cabinet de Léo Lagrange.

ront faire partie non seulement des membres de l'ABF mais aussi « toutes autres personnes s'intéressant à cette question » ; cette « section sera autonome, ayant son bureau, son budget, ses réunions, etc ». « Placés sous le patronage de l'ABF, les efforts ne pourront que gagner en efficacité ». La mission de Coyecque échouera, et les propositions de l'ABF seront rejetées lors d'une Assemblée de l'ADLP le 3 décembre 1936. A. Britsch refusera d'assister aux réunions de l'ADLP. D'autres membres de l'ABF permettront aux contacts réguliers de se maintenir. L'ADLP saura bien se passer du rayonnement que l'ABF pensait pouvoir lui assurer. En 1939, aux élections de son conseil se présentent des personnalités comme Louis Aragon, Jean-Richard Bloch, Jean Cassou, André Chamson, Charles Vildrac, etc...

## 2e tableau (conflit et médiation)

En 1938, Henri Vendel qui était depuis sa création vice-président de l'ADLP est élu président de l'ABF - et cette élection paraît à certains comme « un triomphe pour les partisans de la lecture publique ». Mais des divergences demeurent entre les deux associations. Finalement E. Dolléans écrit à H. Vendel pour l'inviter à renoncer à son mandat. Ce dernier prend très mal cette lettre qu'il fait multigraphier et qu'il diffuse assez largement. Il s'ensuit, **le 29 juin 1939**, un long débat au sein de l'ADLP où plusieurs membres participants aux deux associations s'efforcent de calmer les esprits. Et l'on convient de proposer à H. Vendel de conserver son mandat : « le désir de l'ADLP est de travailler non pas contre qui ce soit mais pour un idéal : le développement de la lecture dans notre pays » conclut Georges Vidalenc<sup>(9)</sup> qui, à la demande d'E. Dolléans, a présidé ce débat.

## 3° tableau (dissolution ou fusion ?)

Pendant l'Occupation, l'ABF est amenée à modifier ses statuts : elle est contrainte, par la réglementation Vichyssoise, d'en retirer ce qui a une consonance trop syndicale : la défense du personnel. Du coup elle apparaît comme se transformant « d'association purement professionnelle en association largement ouverte, groupant toutes les compétences et les bonnes volontés... ».

L'ADLP de son côté connaît une crise. Son origine, sous les auspices du gouvernement du Front populaire et avec la participation de représentants des forces syndicales (Georges Vidalenc, A. Delmas Secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, G. Rageot du Comité technique ouvrier du livre parisien), de la ligue de l'enseignement (Claude Bellanger), d'écrivains engagés, etc... la fragilise. En **avril 1941**, Henri Vendel écrit à Victorine Vérine : il l'informe « que Julien Cain subit le même sort que Melle Oddon<sup>(10)</sup>... on

adhérents l'ADLP qu'il a paru au Conseil que « la solution la plus sage était de dissoudre l'ADLP dont les membres pourraient se regrouper dans l'ABF et ainsi continuer leur activité dans l'intérêt de la lecture publique ». E. et G. de Grolier, comme Dolléans et Bourgin six mois plus tôt, sont démissionnaires. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée le 7 octobre et un questionnaire est adressé aux adhérents afin qu'ils se prononcent sur cette dissolution et sur le reversement de l'actif de la

est navré d'être impuissant, ajoute-t-il, mais Némésis a bonne mémoire ». Après cette invocation de la déesse de la vengeance, sa lettre continue par les nouvelles professionnelles : à l'ADLP « la majorité (je crois) du bureau pense qu'il y a lieu de dissoudre l'ADLP puisque l'ABF cessant d'être professionnelle va pouvoir assumer le rôle de l'ADLP. Dolléans et Bourgin<sup>(11)</sup> ayant démissionné les G [E. et G. de Grolier] vont se trouver à peu près seuls, mais pour qu'ils ne mettent pas la main sur la caisse, il importe que nous ne démissionnions qu'après avoir tiré les choses au clair. Je vous demande donc de surseoir jusqu'à nouvel avis »<sup>(12)</sup>.

Les choses suivent leur cours, l'ABF est devenue l'*Association des bibliothécaires français et des amis des bibliothèques*. Une lettre, en date du **6 septembre 1941**, signée par l'éditeur Michel Bourrelier et Claude Bellanger, informe les

société (14 000 F) au Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre, section *bibliothèques et jeux* »

## Epilogue (provisoire)

L'ABF connaît alors un renouvellement de sa composition et de ses instances dirigeantes, grâce à l'arrivée de nombreuses personnalités étrangères au monde des bibliothèques comme E. Dolléans, G. Vidalenc, Claude Bellanger, d'éditeurs comme Robert Denoël, G. Rageot et Michel Bourrelier<sup>(13)</sup>. Ces derniers prirent des responsabilités au sein de l'association : G. Rageot fut élu vice-président en 1944 et exerça deux mandats ; Michel Bourrelier fut à l'initiative de la création d'un groupe de la lecture publique dont il resta longtemps président. On lui doit en particulier l'idée de publier des listes sélectives, tâche qui fut conduite par Myriem Foncin. Il participa à la renaissance du *Bulletin* de l'ABF pour lequel il avait eu de très grandes ambitions.

Mais ceci est une autre histoire.

(9) Délégué du Centre confédéral d'Education ouvrière (CGT) Henri Vendel avait déjà été en conflit avec Dolléans. Cf. article de J. Ebréard dans les *Mélanges Vendel*, 1979.

(10) Ils sont tous deux arrêtés, puis déportés.

(11) Secrétaire général des Archives Nationales.

(12) Lettre retrouvée dans les archives de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Aisne. Les documents dont j'ai eu connaissance ne permettent pas de savoir ce que les G. auraient fait du capital de l'ADLP. En revanche nous savons ce que H. Vendel voulait en faire : l'employer pour soutenir l'œuvre du Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre... ce qui fut fait.

(13) Encore faut-il préciser : le nombre de ces adhésions ne fut pas très élevé - et certains n'avaient pas attendu la dissolution de l'ADLP pour adhérer.